



Ministère de l'Éducation Nationale
Académie de Rouen

BAC L ARTS PLASTIQUES

DEFINITION

La section L prépare à un baccalauréat littéraire ; l'option ARTS PLASTIQUES permet aux élèves de développer et d'approfondir leurs aptitudes et leurs connaissances dans les domaines de l'expression plastique (techniques artistiques, analyse et lecture d'images, photo, vidéo) et de la culture artistique (connaissance des mouvements, des artistes et des concepts artistiques dans les arts visuels et l'architecture).

1) FINALITES DE LA FORMATION

Le Baccalauréat L "Arts Plastiques" offre les débouchés suivants :

- Poursuite d'études à l'Université : nombreuses filières possibles.
- Classes d'Hypokhâgne et Khâgne "L" avec option arts plastiques
- BTS d'Arts Appliqués après une classe de Mise à Niveau Arts Appliqués (elle existe au lycée)
- Ecoles d'Arts et de Photographie
- Ecoles Régionales des Beaux Arts et d'Architecture.

2) DEROULEMENT DES ETUDES

Ce bac est accessible aux élèves ayant suivi de préférence l'option de 3 heures en seconde, mais il est possible de commencer l'option en 1^{ère}.

1) Conditions d'admission en 2^{nde} option « Arts Plastiques »

A l'issue de la classe de 3^{ème}, les candidats doivent :

- Etre admis en classe de 2^{nde} cycle long.
- Avoir manifesté une motivation, une aptitude au travail et de bons résultats dans le domaine des Arts Plastiques.
- Avoir manifesté des aptitudes dans le domaine des enseignements littéraires et avoir le désir de préparer un baccalauréat littéraire avec deux langues

Affectation

Le lycée Jeanne d'Arc offre **24 places** pour l'option **Arts Plastiques**.

La proposition du Conseil de classe du collège ne garantit pas l'admission dans cette section. La demande d'affectation s'effectue par l'intermédiaire du collège d'origine de l'élève. L'admission dépend de la décision de M. l'Inspecteur d'Académie. Si l'élève n'est pas admis, nous lui conseillons le choix de l'option facultative Arts Plastiques (3h/semaine). Celle-ci ne donne pas droit à une dérogation au secteur scolaire.

C) Hébergement

- les élèves admis en seconde option « Arts Plastiques » peuvent être accueillis à l'internat du Lycée Jeanne d'Arc, dans la limite des places disponibles. Le service de la Vie scolaire enverra les documents nécessaires à l'inscription, dès qu'il aura eu connaissance de l'affectation des élèves.

4) HORAIRES DES CLASSES MENANT AU BACCALAUREAT L « ARTS PLASTIQUES »

Les élèves doivent dès la classe de seconde, prendre deux options :

l'une d'enseignement artistique (arts plastiques)

l'autre de langue vivante.

La poursuite du Latin est possible en option facultative.

	2 ^{nde}	1 ^{ère} L	TL
Français Lettres (Tle)	5h	6h	4h
Philosophie	-	-	8h
Histoire Géographie	3h45	4h	4h
Education civique juridique et sociale	0h30	0h30	0h30
LV1	3h15	3h30	3h
Mathématiques et informatique	4h15	2h	
Sciences Physiques	3h30	1h30	
Sciences Naturelles	2h		
EPS	2h	2h	2h
LV2	2h30	2h	2h
Arts Plastiques	3h	5h	5h
Option facultative	3h	3h	3h

Langues vivantes proposées :

LV1 : Anglais, Allemand

LV2 : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien.